

RÈGLEMENT DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Commune de Vaux-le-Pénil

À conserver par la famille

Les études surveillées permettent aux élèves de l'élémentaire d'effectuer leur travail personnel (« devoirs à la maison ») dans le cadre de l'école, avec la présence d'enseignants ou des personnels qualifiés.

PRÉSENTATION	
Pour qui	Pour tous les enfants SCOLARISÉS du CP au CM2 ET DOMICILIÉS à Vaux-le-Pénil.
Lieux	Sur chaque école élémentaire.
Jours	Lundis, mardis et jeudis des périodes scolaires, (sauf la première et la dernière semaine de l'année scolaire).
Horaires	De 16h30 à 17h30. (Horaires adaptés aux mesures sanitaires actuelles)
INSCRIPTIONS	
Inscription annuelle	➤ Inscription OBLIGATOIRE chaque année. ➤ Sur la base d'un forfait au choix de 1, 2, ou 3 jours par semaine. Inscription en juin, puis actualisation jusqu'au 30 septembre. ➤ Dossier à remplir via le portail familles. ➤ Inscription valable à la remise du DOSSIER COMPLET au service scolaire et restauration pour l'année scolaire. ➤ Limites d'inscriptions : 40 élèves sur les écoles élémentaires BEUVE et GANTIER et Romain ROLLAND. 60 élèves sur l'école élémentaire Gaston DUMONT.
Modifications Planning des réservations	➤ <u>Via la messagerie du Portail Familles</u> : Informer OBLIGATOIREMENT par écrit le service scolaire et restauration. ⚠ Modifications possibles : Jusqu'au jeudi à midi qui précède la semaine concernée par la modification, (mercredi à midi si le jeudi est férié).
Modifications Informations dossier famille	➤ Toute modification (changement d'adresse, de coordonnées, de situation familiale, de problèmes de santé ...) doit obligatoirement et immédiatement être signalée auprès du service scolaire et restauration.
DÉROULEMENT	
	➤ de 16h30 à 16h40 : Récréation, détente et goûter (fourni par la famille ou par les accueils postscolaires si l'enfant y est inscrit), ➤ de 16h40 à 17h30 : Temps de travail personnel dit « devoirs scolaires ». Si l'enfant n'est pas récupéré à 17h30, il sera confié aux accueils périscolaires et la famille sera facturée en conséquence.
DÉDUCTIONS	
Déductions Si absences	➤ <u>Via la messagerie du Portail Familles</u> : Présentation d'un justificatif probant, sous 48 heures suivant l'évènement. Toute annulation hors délais ou sans justificatif de force majeure sera facturée.
DISCIPLINE	
L'organisation d'une étude à l'école est facultative et les enfants ne sont pas tenus d'y être inscrits. Par conséquent, tout élève qui troublerait l'ambiance de travail de la séance d'étude de quelque manière que ce soit (bruit gênant ou exagéré, insolence envers l'encadrant ou ses camarades, etc...) pourra se voir exclure, dans un premier temps, de manière provisoire, et si cela est nécessaire, définitivement dans l'intérêt commun. Les parents dont les enfants n'auront pas compris l'intérêt d'une étude surveillée seront dans l'obligation de trouver une autre solution, (par exemple l'inscription au service d'accueil périscolaire).	

SERVICE SCOLAIRE ET RESTAURATION

Dossiers d'inscriptions, Portail Familles et Facturation : 01.64.71.51.00

Portail Familles – Démarches en ligne et messagerie intégrée : www.mairie-vaux-le-penil.fr